

# Journée PCAET

## Mardi 15 octobre 2019 Dijon DREAL

Atelier 1 matin : Intégrer les acteurs socio-économiques à la mise en œuvre des PCAET.

Intervenante : Chloé Lesage Facilitatrice du Contrat de Transition Ecologique en Haute Côte d'Or embauchée par les communautés de Communes du Montbardois et du Pays Châtillonnais.

## Comment mobiliser les territoires par les acteurs de terrain ?

### I) Exemples de réalisation :

Au sein du Contrat de Transition Ecologique de Haute Côte d'Or, nous accompagnons 8 projets dont 7 sont portés par le privé :

- Gestion de l'Eau par l'agriculture avec le Séquana (Syndicat mixte des eaux) : Créer un système de rémunération pour service rendu à la nature à destination des agriculteurs qui respectent les préconisations à la parcelle du Syndicat des eaux.
- Production de lait à la luzerne avec la Coopérative Laitière de Côte d'Or : pour assurer l'autonomie protéique des vaches par l'usage d'une plante adaptée aux conditions locales et apportant de multiples bénéfices à la nature (amélioration qualité des sols, gestion de l'eau, biodiversité ...).
- Déshydratation de luzerne par l'Usine de Déshydratation de Baigneux les Juifs : pour développer la filière de la luzerne.
- Méthanisation de cultures intermédiaires à vocation énergétique avec Dijon Céréales : pour créer de l'énergie renouvelable locale et apporter d'autres ressources financières aux agriculteurs.
- Formation au sein d'une académie verte sur la méthanisation et le photovoltaïsme avec le Lycée Eugène Guillaume à Montbard et le Lycée La Barotte à Chatillon : pour former les professionnels qualifiés et reconnus sur les nouvelles compétences écologiques.
- Pérennisation de la relocalisation du sarrasin Bio en France avec l'association composée par l'atelier Sarasin, le moulin Marion et des agriculteurs : remplacer les 80% d'importation de sarrasin Bio des pays de l'Est par une production locale pérenne, avec une plante qui apporte de nombreux bénéfices à la nature.
- Création d'un Tiers Lieux écologique porté par la Communauté de Communes du Montbardois : pour réaliser un lieu démonstrateur sur l'habitat durable et impulser une dynamique de transition écologique sur le territoire.

Avant de poursuivre sur le « Comment mobiliser les territoires », j'aimerais que l'on sorte de l'injonction : « Il faut faire des projets avec le privé dans le PCAET. »

Vérifions ensemble le sens d'une participation active du territoire dans nos démarches.

### Sondage :

- 1) Pensez-vous qu'il soit préférable de porter les actions du PCAET principalement par les collectivités ? 95 % non
- 2) Est-il possible de mobiliser des porteurs de projet privé dans le PCAET ? 60 % oui
- 3) Savez-vous comment mobiliser des porteurs de projet ? 98% non

## II) Méthodes :

Extraire la méthode a nécessité des efforts, tant la démarche paraissait naturelle. **La volonté de collaborer est une philosophie**, un principe intrinsèque qui est le prérequis essentiel à la mobilisation du territoire.

Lancer une dynamique de portage de projet par des acteurs de terrain ne peut pas fonctionner si la démarche est réalisée à partir de l'obligation ou de l'opportunité. Si tel est le cas, la collectivité peut solliciter des acteurs, leur demander de produire, de s'engager puis « laissera mourir » ce qu'elle aura impulsé. Elle ne réalisera pas de suivi, n'accompagnera pas, n'ira pas au bout de la démarche laissant de fait l'abandon de projets pourtant porteurs d'avenir, comme cela a pu être le cas dans de nombreuses initiatives. Sans ce principe intrinsèque de faire ensemble, les actions entraînent involontairement désengagement, incohérences, sentiment d'utilisation des acteurs, désillusions ... Faire ne suffit pas, il faut incarner pour que ça marche. Avant d'agir, la coopération est une valeur qui se porte avec intégrité et authenticité.

Après ce principe de base qui transpire de manière transversale, il y a 2 mouvements qui ont permis de mobiliser notre territoire dans le cadre du CTE : **ATTIRER** et **IMPULSER**.

- **Pour ATTIRER**, il est nécessaire d'avoir un cap clair, une offre irrésistible et une porte d'entrée facilement identifiable.
  - **Le cap clair**, c'est une vision partagée qui mobilise et qui est clairement compréhensible par tous. Par exemple : la transition écologique.  
Le PCAET ou le CTE ne sont pas des buts en soi mais des outils au service d'autre chose. Pour mobiliser, il est donc essentiel que n'importe qui puisse comprendre de quoi il s'agit, pour identifier s'il se sent concerné.
  - **L'offre irrésistible**, c'est une proposition claire et concrète qui permet de comprendre les bénéfices apportés. Par exemple, le CTE permet de bénéficier d'une accélération des temps de procédures, d'une priorisation sur les subventions ...  
L'idée c'est vraiment de partir de l'expérience utilisateur. Depuis « sa peau » voir ce dont il a besoin, les manques, les difficultés, les envies ... pour trouver ce qu'on peut lui proposer d'attractif.
  - **La porte d'entrée** c'est la possibilité pour n'importe quelle personne extérieure à la structure de savoir comment bénéficier du dispositif. Ainsi le coût d'accès est facile. Elle n'a pas besoin d'appeler plusieurs personnes pour tenter d'avoir le bon interlocuteur et de réaliser le parcours du combattant. La porte d'entrée est visible facilement, elle est accessible simplement.

Donc les 2 clés de réussites sont : attirer et impulser.

- **Pour impulser**, il y a 3 leviers : repérer les besoins, repérer les services souhaitables et mettre en lien.
  - **Pour repérer les besoins**, il est nécessaire que tous les acteurs du PCAET soient vigilants ensemble : élus, techniciens, partenaires ... Par exemple, sur le CTE, en visitant une entreprise locale Sintermat nous avons vu qu'ils avaient besoin de cuir et par ailleurs nous avons repéré que le cuir produit dans notre région n'a pas encore trouvé de débouché par son manque de qualité pour le luxe. Nous avons donc réalisé la passerelle.
  - **Les services souhaitables ce** sont les projets qui sont enviables sur notre territoire. Par exemple, nous savons que la pose de panneaux photovoltaïques dans les champs n'est pas autorisée afin de ne pas perdre de surface agricole. Nous avons eu connaissance de l'agrivoltaïsme qui permet de produire en même temps de l'énergie et de l'agriculture. Les panneaux sont utilisés de manière à rendre service à l'agriculture en protégeant les récoltes du froid et de la grêle par exemple ou bien en récupérant l'eau de pluie pour la production agricole. Ce type de projet répond à de nombreux objectifs et apporte des solutions concrètes aux problématiques rencontrées. Nous avons donc un projet en pleine expérimentation dans le Châtillonnais.
  - Donc dès lors que des besoins ou des envies sont repérés, il suffit de **mettre en lien** les acteurs intéressés pour leur permettre ensuite de porter le projet.

### III) Processus d'émergence des projets :

Enfin nous avons entamé un processus d'émergence de projet.

Nous avons **d'abord réuni les institutions** concernées autour de la vision partagée afin de définir les possibilités d'action pour : entrainer le secteur économique dans la transition écologique. Pendant ce temps de co-élaboration, nous précisons ce qui est souhaitable, les moyens à disposition, les difficultés, la méthode en conséquence, les leviers de mobilisation et les rôles de chacun.

De cette réunion nous avons identifié un processus de 3 temps forts qui s'appliquerait à chacune des 3 thématiques identifiées : le tourisme, le bois et l'agriculture.

L'idée est de **réunir toutes les parties prenantes**. Par exemple pour l'agriculture, nous souhaitons mettre en lien les agriculteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs ...

Les 3 temps forts auprès de ce public, s'organise de la façon suivante.

- Le premier **pour inspirer** en présentant des initiatives du monde en lien avec la question.
- Le second pour **faire émerger des idées** à travers des jeux de créativité et l'intelligence collective.
- Enfin le dernier temps fort permettra **la naissance d'un ou plusieurs projets** en définissant précisément les contours, la répartition des rôles, etc ... Ensuite ce sont eux qui portent le projet. La collectivité peut accompagner et faire un suivi.

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter au 06 37 55 15 27 ou sur [chloe.lesage@cte-haute-cote-d-or.fr](mailto:chloe.lesage@cte-haute-cote-d-or.fr)